



### Comment prétendre à une aide-ménagère ?

Je viens d'accoucher et mon conjoint, mon concubin ou mon partenaire de pacs est éloigné géographiquement.

### Quelle est la prise en charge ?

La CNMSS m'offre 10 heures d'aide-ménagère aux familles par mois pendant les deux mois qui suivent mon retour à domicile.

**Bulletin de demande d'aide au retour à domicile - Aide-ménagère aux familles**

**Remplir et renvoyer par courrier : CNMSS – DGR/BASS**

**247 av Jacques Cartier – 83090 TOULON CEDEX 9**

**ou via le Téléservice "aides à domicile et aides financières médico-sociales" sur [cnmss.fr](http://cnmss.fr) – "mon compte CNMSS"**

### Identification du militaire :

N° de sécurité sociale (NIR)

NOM ..... Prénom.....

Les heures d'aide-ménagère aux familles seront dispensées par :

- Employée de maison payée par CESU .....
- Association.....

Adresse .....

Tél. .... Fax.....

Courriel : .....@.....

Intervention du...../...../..... au ...../...../..... au tarif horaire de .....€

### Identification du bénéficiaire :

NOM ..... Prénom .....

Date de naissance...../...../.....

Tél. .... Fax.....

Courriel.....@.....

### Condition relative à la prise en charge :

Mon conjoint, concubin ou partenaire PACS est actuellement en :

- OPEX                       OPINT                       Mission courte durée (MCD)
- Autre (à préciser) .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date et signature →